

DÉPARTEMENT
DE L'ESSONNE
Arrondissement de
Palaiseau
Canton d'Arpajon

N°	2024	039	9
----	------	-----	---

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EGLY

DATE DE CONVOCATION 6 septembre 2024	L'an deux mille vingt-quatre, le 12 septembre à 20h06, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Edouard MATT, Maire.
DATE D'AFFICHAGE 6 septembre 2024	Étaient présents : M. LEHMANN, MME DELAVOIX, M. BRÉHIER, MME ROCH, M. FROGER et MME BESANÇON Maires adjoints, M. DELAHAIE, M. LEDUC, MME RAFOUJALT, M. SIPA, M. PICARD, M. GOUSSEFF, MME NOËL, M. LAURENT, M. LANOË et MME BALRADJE formant la majorité des membres en exercice.
NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE : 24	Absents représentés : MME MILLER par M. FROGER, M. MONROIG par M. MATT, MME MERTZ par MME BESANÇON et M. FRIMON-RICHARD par M. PICARD.
PRÉSENTS : 17	Absent excusé : M. JACQUIN
VOTANTS : 21	Absents : M. BETTI et MME TISSOT M. GOUSSEFF a été élu secrétaire de séance.

CONTRAT DE VILLE « ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030 »

Le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre du renouvellement des deux contrats de ville de Cœur d'Essonne Agglomération et conformément à la circulaire du 31 août 2023 prorogeant les contrats de ville jusqu'au 31 mars 2024, il convient approuver les termes de la nouvelle contractualisation Politique de la Ville appelée « Engagements Quartiers 2030 ».

Il précise que conformément à la circulaire du 31 août 2023 qui en précise le contenu, le contrat « Engagements Quartiers 2030 » est recentré sur les enjeux locaux les plus prégnants et notamment des projets par quartiers.

Il s'articule autour de 6 axes transversaux ou partagés par l'ensemble des maires concernés :

- Éducation, citoyenneté et valeurs républicaines, parentalité ;
- Habitat, cadre de vie ;
- Cohésion sociale, accès aux droits et services publics ;
- Sécurité, prévention de la délinquance et tranquillité publique ;
- Prévention santé et accès aux soins ;
- Emploi et développement économique.

Le Maire ajoute que le contrat « Engagements Quartiers 2030 » rappelle la volonté affirmée de la commune de poursuivre la lutte contre les exclusions sociales et territoriales.

Il dresse la liste des quartiers prioritaires retenus et des financements de droit commun potentiellement mobilisables. La gouvernance actuelle y est décrite, ainsi que le calendrier de mise en œuvre et de programmation annuelle.

Il souligne que les engagements écrits de l'État, du Conseil Départemental de l'Essonne, de France Travail et de BPI France sont ajoutés au contrat. Afin de bénéficier de l'abattement TFPB, l'ensemble des bailleurs disposant d'un patrimoine situé en géographie prioritaire sont également signataires.

Les principes régissant l'observation et l'évaluation de la politique de la ville et du contrat « Engagements Quartiers 2030 » sur le territoire, sont détaillés.

Pour EGLY, est classé en QPV, la résidence de la Longue Mare. L'annexe 2 au contrat précise le projet de quartier de La longue Mare.

Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal,

VU le décret n°2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains,

VU le contrat de ville de la communauté de communes de l'Arpajonnais signé le 6 juillet 2015,

VU la circulaire du 31 aout 2023 prorogeant les contrats de ville jusqu'au 31 mars 2024,

VU la circulaire du 31 aout 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2021-2030 dans les départements métropolitains,

VU les avis favorables émis par la commission conjointe du développement urbain, économique et numérique, des travaux et de la voirie, de la transition énergétique et du développement durable, le 3 septembre 2024 et par la commission des finances et des affaires administratives, le 5 septembre 2024,

Après en avoir délibéré, à 17 voix POUR et 4 abstentions (MME DELAVOIX, M. PICARD, M. FRIMON-RICHARD, MME RAFOUJAULT)

APPROUVE les termes du contrat « engagements quartiers 2030 ».

AUTORISE le Maire à signer le contrat « engagements de quartiers 2030 » et tous les documents se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Certifié exécutoire compte
tenu de la réception en
Sous-Préfecture le : 18/09/24
et de la publication le : 18/09/24
Le Maire



Edouard MATT

Pour extrait conforme,
Le Maire d'Egly



MAT Edouard